

LA CROIX-ROUGE ET LES RÉFUGIÉS

Sous ce titre, à l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés vient de publier une brochure illustrée d'une trentaine de pages qui s'ouvre sur un message de M. Félix Schnyder. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés dédie cette publication à tous les membres de la Croix-Rouge « avec la gratitude de millions de réfugiés pour lesquels l'emblème de la Croix-Rouge demeure pour toujours le symbole de l'humanité de l'homme envers l'homme ».

La *Revue internationale* a déjà publié, en mars 1961, une étude relative à l'œuvre de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés. Cependant, elle se doit de signaler cette initiative du Haut-Commissariat.

L'introduction souligne le rôle de pionnier de la Croix-Rouge, et spécialement du Comité international de la Croix-Rouge, pour l'aide aux réfugiés. Citons-en quelques passages :

« Le Centenaire de la fondation de la Croix-Rouge, célébré en 1963 dans le monde entier, ne marque pas seulement une étape dans l'évolution de la Croix-Rouge. Il met également en valeur la diversité, l'universalité et l'unité de pensée et d'intention de ce mouvement humanitaire. L'action de la Croix-Rouge, qui se place au-dessus des questions de race, de nationalité, de croyance, d'opinion et d'intérêt politique, a atténué beaucoup de souffrances et sauvé la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans un

monde si souvent déchiré par des conflits. Dans l'accomplissement de sa tâche, la Croix-Rouge ne fait aucune distinction entre les victimes des désastres naturels et de ceux causés par l'homme. Les critères fondamentaux pour son aide demeurent la souffrance et le besoin.

Par tradition, la Croix-Rouge agit dans les cas d'urgence. Elle se retire aussitôt que les besoins essentiels ont été satisfaits et que d'autres organismes nationaux ou internationaux peuvent prendre la relève. C'est pourquoi on ne saurait s'étonner que les réfugiés, dans le sens le plus complet du terme, aient longtemps bénéficié des actions de la Croix-Rouge. Dans de nombreux cas, alors que se produisait, avec une soudaineté effrayante, un exode massif de réfugiés, la Croix-Rouge, avec son impartialité traditionnelle, pouvait entrer en action longtemps avant que ne puisse s'exercer une action concertée intergouvernementale. La Croix-Rouge continue, aujourd'hui encore, à agir ainsi. »

La brochure rappelle que la nomination d'un Haut-Commissaire, chargé de diriger l'aide internationale en faveur des réfugiés, résulte d'une initiative du Comité international de la Croix-Rouge. Il est bon de relire la lettre adressée le 20 février 1921 par Gustave Ador au Président de la Société des Nations. En voici le texte tel que le publia le journal officiel de la Société des Nations :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous confirmer le télégramme adressé au Conseil de la Société des Nations en ces termes :

A l'occasion de la réunion du Conseil vous prie au nom du Comité international de la Croix-Rouge de transmettre au Conseil la reconnaissance du Comité international pour le grand effort accompli pour nous permettre de mener à bonne fin l'œuvre du rapatriement des prisonniers. Grâce à l'énergie et au grand cœur de votre Commissaire D^r Nansen le problème est aujourd'hui à peu près résolu et tous les prisonniers sont sur la voie du retour. Ce magnifique succès nous encourage à vous soumettre une proposition nouvelle que vous trouverez développée dans un memorandum établi par le Comité international après consultation des plus grandes organisations déjà actives dans l'œuvre de secours aux réfugiés russes, au premier rang desquelles il faut signaler l'effort magnifique du Gouvernement français, celui de la Croix-Rouge américaine et celui de l'Union

internationale de Secours aux enfants. En vous priant de bien vouloir discuter dans votre session actuelle la nomination possible d'un commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés russes, le Comité international est conscient que ce n'est pas tant une œuvre humanitaire qui s'offre à l'activité généreuse de la Société des Nations qu'un devoir de justice internationale, les huit cent mille réfugiés russes répandus dans l'Europe entière étant sans protection et représentation légales. Toutes les organisations déjà au travail seraient heureuses de faire de nouveaux efforts sous la direction générale d'un Commissaire de la Société des Nations, seule autorité politique supranationale pouvant résoudre un problème qui dépasse les compétences des organisations uniquement humanitaires. Nous vous signalons avec gratitude les démarches déjà entreprises avec succès par le Bureau International du Travail et la réponse si généreuse du Brésil. Le Comité international est pleinement confiant que la décision du Conseil tenant compte de l'urgence du problème donnera l'encouragement tant attendu à tous ceux qui ont mis leur espoir dans sa haute intervention.

(signé) ADOR,

*Président du Comité international de la
Croix-Rouge*

Depuis lors, le nom de Nansen est devenu en quelque sorte le symbole de l'œuvre internationale d'assistance aux réfugiés.

La seconde guerre mondiale ayant déplacé, dans des conditions souvent tragiques, des populations entières, l'entraide internationale aux réfugiés se développa dans des proportions jusqu'alors inconnues. De nouveau, la Croix-Rouge eut ainsi l'occasion de collaborer avec les Nations Unies pour aider les personnes en détresse.

On rappelle le rôle primordial du CICR et de la Ligue dans l'action de secours suscitée par la dispersion des Arabes de Palestine, à la suite du conflit de 1948. En Hongrie, en 1956-57, la Ligue joua le premier rôle pour l'aide aux réfugiés hongrois. Puis, le conflit d'Algérie et les troubles survenus en d'autres pays africains, au Congo notamment, nécessitèrent de nouvelles actions de secours organisées par la Croix-Rouge.

Ainsi que le relève la brochure, une collaboration toujours plus étroite s'est établie entre le Haut-Commissariat et les différentes institutions de la Croix-Rouge, collaboration dont bénéficie une multitude de réfugiés dans les régions les plus diverses.

Au cours d'une brève cérémonie qui eut lieu au Palais des Nations, le 16 mai 1963, M. Félix Schnyder a remis les premiers exemplaires de la publication à MM. Léopold Boissier, président du CICR, et Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue. En remerciant le Haut-Commissaire, les deux représentants de la Croix-Rouge internationale se sont félicités de l'utile collaboration existant entre le Haut-Commissariat et leurs institutions.

La *Revue internationale* est heureuse de s'associer à ces remerciements en signalant cette brochure au monde de la Croix-Rouge. Les illustrations nombreuses qui l'accompagnent en rehaussent très heureusement l'intérêt.

H. C.

